PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL

AUDIENCE PUBLIQUE DU COMITÉ DE DÉMOLITION

- **DEMANDE D'AUTORISATION – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION DE DÉMOLITION DE LA MAISON MICHEL-ROBILLARD**

Procès-verbal de l'audience publique tenue le 6 septembre 2023 au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre, Sainte-Anne-de-Bellevue et à laquelle sont présents :

- Madame Paola Hawa, maire, agit comme présidente de la présente audience ;
- Messieurs les conseillers Yvan Labelle et Jean-Pierre Cardinal ;
- Monsieur Martin Bonhomme, directeur général
- Madame Caroline Plourde greffière adjointe, agit comme secrétaire de la présente audience ;
- 6 personnes présentes dans le public.

Début de l'audience

L'audience commence à 18h03.

Présentation et explication de la demande d'obtention d'un certificat d'autorisation de démolition à la lumière des règlements en vigueur et de la procédure applicable

La secrétaire de l'audience publique procède à la lecture de la résolution #07-217-23 et de l'avis public.

La mairesse procède ensuite à la lecture de la procédure applicable dans le cadre d'une demande de certificat d'autorisation de démolition et des particularités applicables lorsqu'il s'agit d'un immeuble patrimonial, le tout à la lumière de la Loi et du règlement numéro 846 sur la démolition des immeubles et abrogeant le règlement numéro 656.

Interventions du public

Les principales interventions se résument comme suit :

- La première intervenante exprime au comité sa déception de constater qu'un bâtiment à caractère patrimonial n'a pas été protégé depuis une si longue période et qu'il fasse la démolir;
- Le second intervenant allègue que selon lui la Ville a sous-estimé le coût de reconstruction de la maison Michel-Robillard;
- La ville a-t-elle fait faire une évaluation du coût d'une nouvelle construction versus la restauration de l'immeuble?
- Quelles sont les sommes investies par la Ville depuis 2012 pour le projet de restauration de la maison Michel-Robillard ? (études, plans et devis, etc,)
- La troisième intervenante trouve déplorable de voir que la maison Michel-Robillard soit démolie. Toutefois, dans les circonstances financières actuelles de la Ville, il

est clair que la Ville n’a pas les moyens de procéder à la reconstruction de la maison, donc elle est en faveur de la démolition.

Fin de l’audience

L’audience publique se termine à 18h30.

Me Caroline Plourde,

Greffière adjointe